

L'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 a placé les élus locaux en première ligne pour maintenir les services publics essentiels et répondre aux attentes des Français.

La délégation aux collectivités territoriales, présidée par M. Jean-Marie Bockel et à laquelle j'appartiens, lance aujourd'hui une consultation auprès des élus locaux pour recueillir leurs avis et leurs témoignages sur les difficultés qu'ils éprouvent dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et la gestion de l'urgence.

Les élus locaux sont en effet confrontés « aux demandes multiples des concitoyens sur des sujets relevant de leurs compétences » (renseignements sur les fermetures d'écoles, de crèches, d'infrastructures sportives ou de marchés alimentaires) mais, « ils accompagnent également la population s'agissant des consignes qui ne relèvent pas directement de leurs attributions » (mise à disposition des attestations dérogatoires de sortie, consignes de santé...) ou « en s'impliquant directement dans le contrôle du confinement et la sécurité sanitaire » (achat de masques, désinfection de l'espace public, couvre-feu...).

Les élus locaux peuvent répondre à cette consultation numérique sur la plateforme dédiée accessible sur le site du Sénat. Ils pourront partager librement leurs premiers retours d'expérience et livrer leur sentiment sur la capacité de résilience des collectivités territoriales face à l'épidémie.

Sont-ils correctement accompagnés par l'État ? posent-ils des moyens nécessaires, avec quelle sécurité juridique et quelle garantie sanitaire pour les agents publics ? Les enjeux sont de natures très diverses, qu'il s'agisse de la mise en œuvre locale des mesures de santé publique, notamment au regard des spécificités de leur territoire, ou des initiatives prises pour répondre aux besoins de leurs administrés.

« L'objectif de cette consultation est d'informer les pouvoirs publics sur les besoins des collectivités territoriales en cette période de crise ». Le Sénat s'engage à transmettre ces remontées de terrain au Gouvernement et veillera à ce que chaque élu local puisse trouver des réponses adaptées à ses questions.

Les élus ont jusqu'au 4 mai pour participer à l'adresse suivante :

<https://participation.senat.fr/blog/les-collectivites-territoriales-face-a-lepidemie-de-covid-19>